

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE



PROVES – VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

LE COMITE SYNDICAL S'EST REUNI ;

.. ' AU 'SBHG''

45, RUE PAUL RAYMONDIS

A TOULOUSE

LE MARDI 19 DECEMBRE 2023 A 17 HEURES 30

oooo

Sous la présidence de Monsieur Pierre LATTARD

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués : M. Pierre GENRE (AIGREFEUILLE), M. Daniel THOMAS (AUCAMVILLE), MM. Frédéric LEMAGNER et Yannick BOURLÈS (BALMA), M. Marc FERNANDEZ (BEAUPUY), M. Alain ROUX (BRUGUIERES), M. Vincent BOUVIER et Mme Marie PERRET (CASTELGINEST), M. Philippe JAUREGUIBER (DREMIL LAFAGE), Mme Anne-Lise CAMUS (FLOURENS), Mme Carine MIRANDA (FONBEAUZARD), M. Benjamin LENORMAND (GRATENTOUR), M. Jean-Marc DOMENEGHETTY (L'UNION), M. Jean-Luc FABRE (MONS), M. Patrick HERBAUT (MONTRABE), M. Claude CYPRIEN (PIN BALMA), M. Franck CHATELAIN (QUINT FONSEGRIVES), Mme Agnès MESTRE (SAINT-ORENS DE GAMEVILLE), M. Jean-Jacques BOLZAN (TOULOUSE), Mme Ida RUSSO et MM. Marc FERNANDEZ et Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), M. Patrick PLICQUE (CC COTEAUX DU GIROU), Mme Marina DAILLUT et M. Denis BRUN (CC DU FRONTONNAIS), M. Bertrand GELI (CC AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI), Mme Danièle SUDRIE (CC COTEAUX DE BELLEVUE), M. Pierre VIRVES (CC SOR AGOUT) et M. Didier BELAVAL (CC TARN AGOUT)

Avaient donné pouvoir : Mme Nicole MIQUEL-BEYLAUD (TOULOUSE METROPOLE) à M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Pierre GODFROY (TOULOUSE METROPOLE) à Mme Agnès MESTRE

Etaient absents excusés : M. Patrice RENARD (LAUNAGUET), Mme Christine PERROUX (L'UNION), M. Alain SUSIGAN (SAINT-ALBAN), MM. Jean-Philippe FREZOULS et Jean-Pierre PEYRI (SAINT-JEAN), Mmes Annette LAIGNEAU et Cécile DUFRAISSE et MM. François CHOLLET et Clément RIQUET (TOULOUSE), Mmes Souhayla MARTY et MM. Philippe PLANTADE et Pierre TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MM. Gilbert HEBRARD et Geoffroy DE LA PANOUSE (CC TERRES DU LAURAGAIS), M. Didier AVERSENG (CC COTEAUX DU GIROU)

Assistaient également à la réunion :

Mmes Nadine GARDIN et Anne GALIVEL et MM. Philippe LAPERCHE, Sylvain MACE, Matthieu MAURICE et Alexandre TARRIDE (SBHG)

Pierre LATTARD, 1^{er} Vice-Président ouvre la séance en excusant Philippe PLANTADE et Gilbert HEBRARD qui se trouvent dans l'impossibilité d'assister à la réunion.

Il constate ensuite l'atteinte du quorum et ouvre la réunion en rappelant l'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 4 octobre 2023;
- Adoption de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 — Approbation du règlement budgétaire et financier,
- Modification de la structure des effectifs — Suppression de deux postes d'adjoints techniques,
- Point sur les études et travaux,
- Point sur l'animation du SAGE Hers-Mort Girou,
- Questions diverses.

1. Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 4 octobre 2023 :

Adoption à l'Unanimité

2. Adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 – Approbation du règlement budgétaire et financier :

Pierre LATTARD fait état de la généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales au 1^{er} janvier 2024.

Il précise que l'adoption de ce nouveau référentiel comptable, en lieu et place de la M14, donne lieu :

- En matière budgétaire à :

- L'adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat dont le projet figure en annexe de la présente délibération. Celui-ci fixe les principales règles et procédures auxquelles la collectivité se conforme et les faire connaître avec exactitude pour créer un référentiel commun :

- rattachement des charges et des produits ;
- amortissements
- subvention versée
- règles en matière de gestions pluriannuelles des AE/AP/CP

- Le recours au procédé de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et dans la limite de 25 000 €, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

- En matière comptable :

- La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 n'apporte pas de modification sur le périmètre des amortissements. En revanche, elle introduit le principe de l'amortissement au prorata temporis qui s'appliquera à tous les amortissements des biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024. Il est proposé de ne pas appliquer, de manière dérogatoire, ce principe aux biens dont la valeur est inférieure à 1 000 €.

Pour ce type de biens, l'amortissement sera pratiqué pour la totalité de la valeur du bien, l'année suivant l'acquisition.

Les durées d'amortissement telles que définies aux termes des délibérations du Comité Syndical du 15 mars 2005 et du 9 février 2006 demeurent inchangées.

Pierre LATTARD met au vote la délibération qui prévoit également l'approbation du règlement budgétaire et financier.

Adoption à l'Unanimité

3. Modification de la structure des effectifs → **Suppression de deux postes d'adjoint administratif :**

Pierre LATTARD informe que le SBHG doit aujourd'hui reconsidérer la structuration de la cellule technique afin de s'adapter aux nouvelles missions, liées, plus particulièrement à la mise en œuvre des mesures compensatoires inhérentes à l'émergence de grands projets structurants (3^{ème} ligne de métro sur l'agglomération toulousaine, autoroute Toulouse Castres, liaison ferroviaire Nord Toulousain...).

Il rappelle que le Conseil Syndical a été amené, dans sa séance du 29 mars 2023, à décider la création d'un poste d'ingénieur et d'un poste de technicien territorial.

A l'heure actuelle, l'Equipe rivière fonctionne de manière très optimale avec 5 agents, à savoir, deux agents de maîtrise, chefs d'équipe, un adjoint technique principal 1^{ère} classe et deux adjoints techniques, nouvellement recrutés suite au départ en disponibilité de trois agents.

Le tableau des effectifs comportant 4 postes d'adjoints techniques dont deux sont à ce jour vacants, il est proposé de procéder à leur suppression.

Par ailleurs, suite à la nomination de Matthieu MAURICE sur le grade d'Ingénieur Territorial, il est proposé de procéder à la suppression du poste de technicien territorial principal 1^{ère} classe qu'il occupait auparavant.

L'ensemble de ces modifications dans la structure des effectifs a reçu l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre Départemental de Gestion de la FPT dans sa séance du 5 décembre 2023.

Adoption à l'Unanimité

4. Point sur les études et travaux, point sur l'animation du SAGE Hers-Mort Girou :

Les techniciens procèdent au moyen d'un PowerPoint à la présentation des actions menées depuis l'automne sur le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

Le Président,

Syndicat du Bassin
Hers-Mort Girou
Philippe PLANTADE
Siège Social
1000 TOULOUSE